



*Prévention et Intérim (Pi), le Service Central de Prévention pour le secteur du Travail Intérimaire, créé en 1998, a pour principale mission de lutter contre les accidents du travail des intérimaires par la sensibilisation à la sécurité sur le lieu du travail. Prévention et Intérim collecte chaque année les chiffres des accidents du travail subis par les intérimaires mis au travail par les entreprises de travail intérimaire en Belgique. L'évolution des chiffres est suivie d'année en année.*

## Communiqué de presse Prévention et Intérim

### Chiffres des accidents du travail survenus aux intérimaires en 2016

Le succès de l'emploi des intérimaires continue. On note pour la troisième année d'affilée une hausse significative en termes d'heures prestées par des intérimaires. En 2016, le cap des 214 millions d'heures de travail intérimaire a été atteint tous secteurs confondus. Il est également positif que de concert avec la hausse de l'emploi, le nombre d'accidents du travail survenus à des intérimaires est sous contrôle.

Tout comme les années précédentes le taux de fréquence des accidents du travail fluctue en-dessous de 40. Depuis la création de Prévention et Intérim les conditions de travail des intérimaires auprès des utilisateurs se sont nettement améliorées. Depuis 2000 jusqu'à présent, on note une diminution des accidents du travail de plus de 60%. **La prévention des accidents du travail survenant aux intérimaires demeure un important point d'attention pour le secteur de l'intérim. Les chiffres prouvent que la prévention et la protection sur le lieu de travail fonctionnent. Prévention et Intérim continue à œuvrer en vue d'améliorer les chiffres des accidents du travail des intérimaires et ce de concert avec le secteur de l'intérim et les stakeholders concernés.**

### Heures prestées dans le secteur intérimaire

En 2016, plus de 214 millions d'heures de travail intérimaire ont été prestées, tous secteurs confondus. Ceci signifie une augmentation de 9,7 % par rapport à 2015. Cette augmentation significative des heures prestées dans l'intérim se constate pour la troisième année consécutive (en 2015 l'augmentation était de 7 %). Les entreprises intérimaires agréées pour des activités de construction prennent 2,8 % de la totalité du travail intérimaire pour leur compte tandis que la portion des étudiants jobistes dans l'intérim constitue environ 12% du secteur. En 2016 plus de 225 000 étudiants jobistes ont prestés plus de 27 millions d'heures.

### Accidents du travail des intérimaires

Le taux de fréquence<sup>1</sup> (Tf) se maintient encore en 2016 juste sous les 40 (Tf 39,9). C'est la quatrième année consécutive que le Tf oscille autour du seuil de 40. Ceci signifie que de concert avec la hausse de l'emploi, le nombre d'accidents du travail survenus à des intérimaires est sous contrôle..

Comparé à 2000, le taux de fréquence a chuté de plus de 60%. Une tendance semblable se retrouve chez les étudiants jobistes dont le nombre a plus que doublé depuis le début des récoltes d'information, avec une baisse du taux de fréquence de plus de 75%.

La gravité des accidents du travail (Tgr)<sup>2</sup>, exprimée en nombre de journées perdues, reste assez stable depuis déjà cinq ans. Le Tgr a baissé en 2016 pour atteindre 0,83, le niveau le plus bas depuis le début de ce siècle. En comparaison avec l'année 2000, la gravité des accidents du travail a diminué de plus de 47%. Le nombre de journées perdues pour 1.000 heures prestées s'élevait alors encore à 1,81.

Le nombre de journées d'incapacité par accident a légèrement diminué en 2016 par rapport à 2015.

**En 2016, les spécialistes de la prévention du secteur ont aussi été capables de maîtriser les exigences pour des**

<sup>1</sup> Taux de fréquence (Tf) : mesure pour le nombre d'accidents; par heures prestées

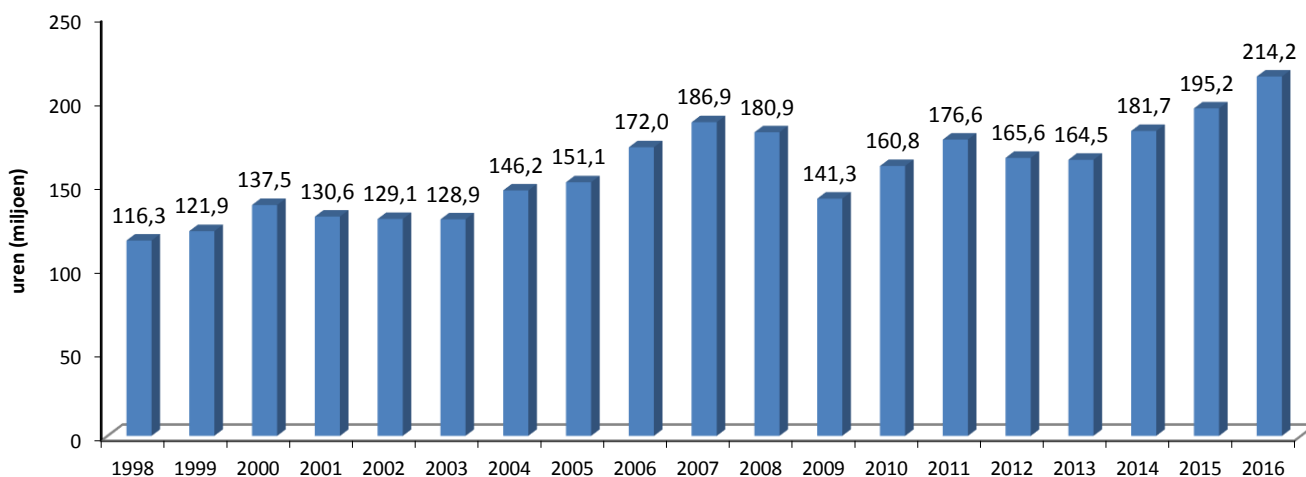
<sup>2</sup> Taux de gravité réel(Tgr) : mesure pour le nombre de jours d'incapacité de travail par heures prestées

« conditions de travail sûres pour l'intérimaire sur le lieu de travail chez l'utilisateur » malgré un volume d'emploi plus important.

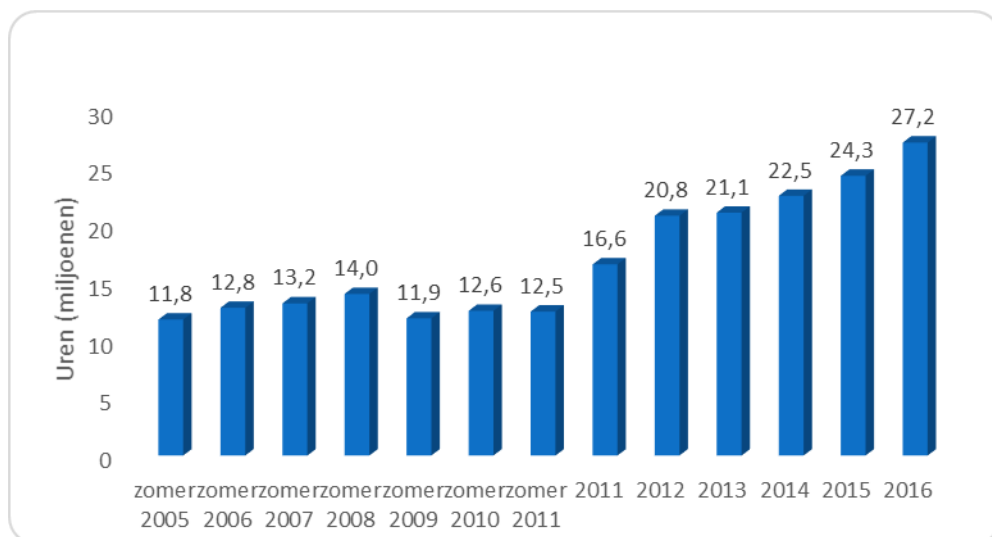
La prévention des accidents du travail des intérimaires reste toujours une préoccupation très importante dans le secteur de l'intérim. Le climat sur le lieu de travail s'améliore et la sensibilisation en vue de prévenir les accidents du travail des intérimaires porte ses fruits. Prévention et Intérim continuera à œuvrer ces prochaines années pour améliorer les chiffres des accidents du travail de façon durable et ce, de concert avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'intérim.

**Voir annexe:** Détail des chiffres des accidents du travail. **Informations:** Marijke Bruyninckx (directeur) 02/204 56 84 of 0496/51 23 89

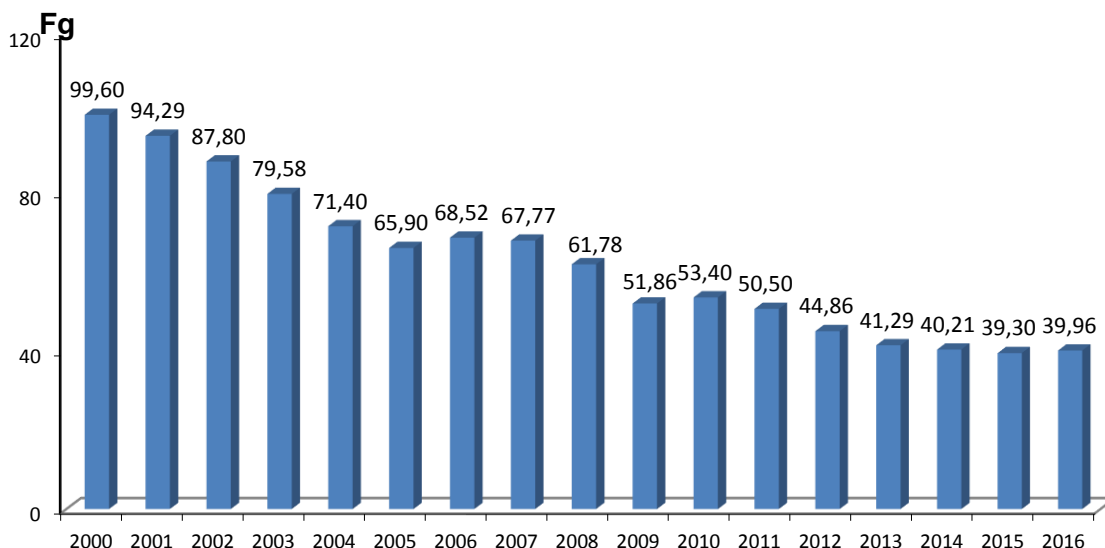
### Graphique 1: Heures prestées des intérimaires (dont jobistes)



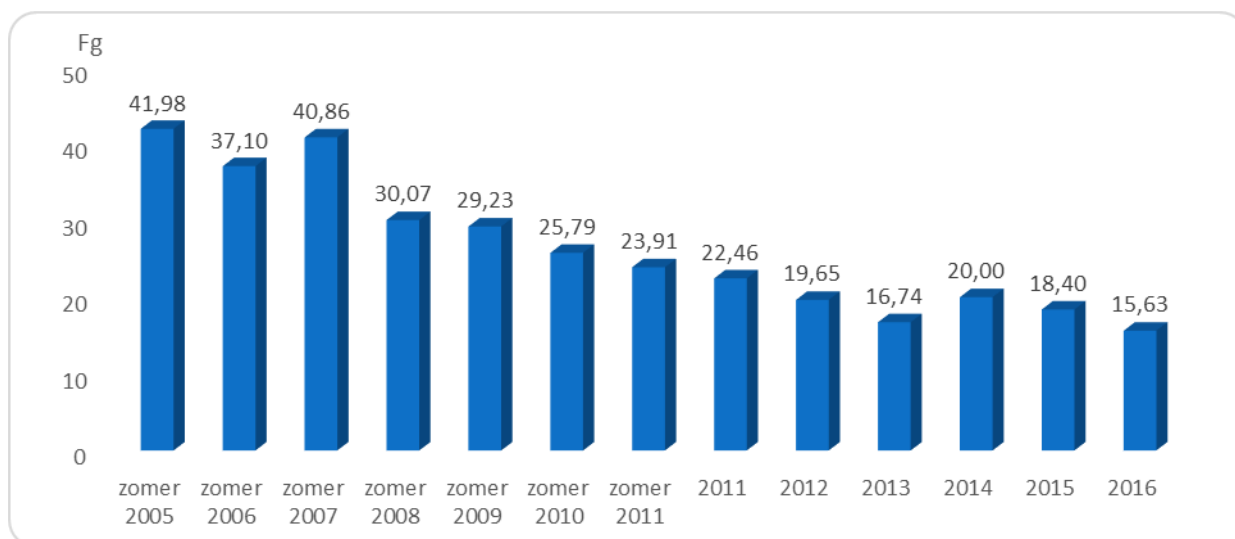
### Graphique 2: Heures prestées des jobistes



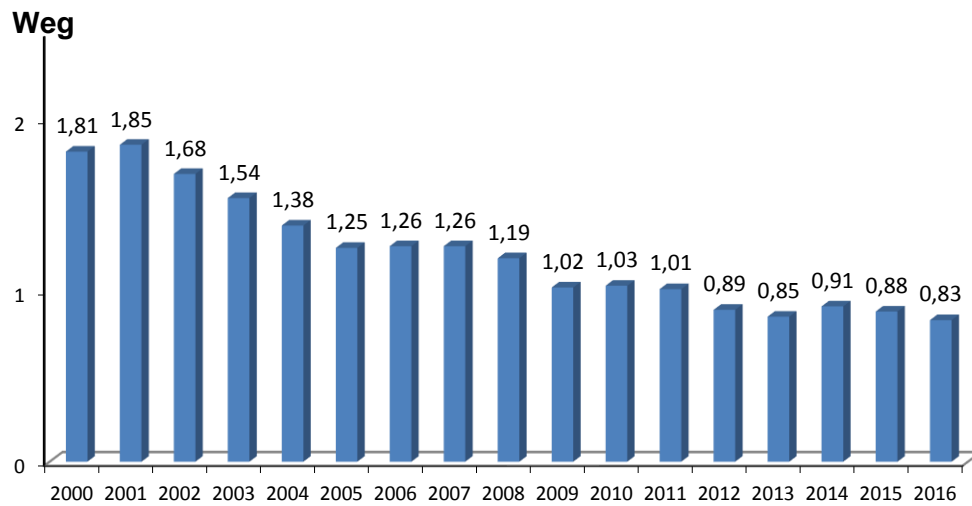
### Graphique 3: Taux de fréquence des intérimaires



### Graphique 4: Taux de fréquence des accidents du travail (seulement jobistes)



### Graphique 5: Évolution du taux de gravité réel des intérimaires



### Graphique 6: Évolution du taux de gravité réel des jobistes

